PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 8 septembre 2026 à 19h00 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) : Mme Sophie Vincent
Mme Lyne McKenzie
M. Simon Brennan
M. Daniel Thibault
Mme Marie-Élaine Morin

Sont absents (es) : M. Mark Blair

Mme Geneviève Carrière, directrice générale, greffière-trésorière est présente.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-198
1_OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19h00, le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-199
2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
3.1. Procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2026
4. Période de questions
5. Ressources humaines
6. Administration générale
6.1. Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires
6.2. Remplacement de l'éclairage du terrain de baseball – Soumission par Les Entreprises Électriques Mario Dallaire Ltée

6.3. Octroi de contrat pour l'appel d'offres 2026-006 – Construction d'un abri permanent pour la patinoire municipale au parc Antoine-Labelle
6.4. Adoption du règlement 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'ajouter des dispositions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet intégré
6.5. Adoption du règlement n° 415-1 modifiant le règlement 415 sur la circulation des camions et véhicules outils afin d'y ajouter des dispositions en ce qui a trait à la circulation sur le rang du 7
6.6. Avis de motion – Dépôt du projet du règlement n° 275-5 modifiant le règlement 275 sur le lotissement pour fin de parcs et terrains de jeux
6.7. Adoption et dépôt du projet du règlement n° 275-5 modifiant le règlement 275 sur le lotissement pour fin de parcs et terrains de jeux
6.8. Amendement au calendrier des séances régulières de l'année 2026
6.9. Octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes d'hockey pour la patinoire extérieure au parc Antoine-Labelle
6.10. Reddition de comptes dans le cadre de la subvention du PRACIM – Rénovation de la Maison Municipale
6.11. Reddition de comptes dans le cadre de la subvention du FRR – Volet 4 - Jardin Botanique Le Rocher de Franklin;

7. Sécurité publique
8. Transports et voirie
9. Hygiène du milieu
9.1. Dépôt des rapports d'activités de la technicienne en assainissement des eaux - juillet 2026
9.2. Octroi d'un mandat à Techni-Consultant Inc. pour la réalisation du bilan de stratégie d'économie d'eau potable
10. Urbanisme et environnement
10.1. Demande de PIIA – 2528 route 209 (Agrandissement de la résidence)
10.2. Demande de PIIA – 2103 route 209 (Rénovations extérieures)
11. Loisirs, culture et vie communautaire
11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
12. Développement économique
13. Correspondance
14. Divers
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO 2026-09-200
3.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 août 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adoptée à l'unanimité

4_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

5_RESSOURCES HUMAINES

6_ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 2026-09-201
6.1_APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois août 2026, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 3 août 2026 comme suit :

Liste des comptes à payer au 8 septembre 2026	**292,525.16 $**
Liste des salaires émis entre le 1er août au 31 août 2026	**59,492.64 $**
Liste des paiements émis du 4 août au 8 septembre 2026	**40,042.88 $**

QUE les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu'elles soient dument conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal.

Je, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-202
6.2_REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL – SOUMISSION PAR LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES MARIO DALLAIRE LTÉE

ATTENDU QUE les luminaires actuellement installés au terrain de baseball sont défectueux et nécessitent un remplacement;

ATTENDU QUE le fabricant des luminaires actuellement en place ne fabrique plus les modèles existants, rendant leur remplacement par des équipements identiques impossible;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au remplacement des luminaires existants par des projecteurs à éclairage DEL afin de maintenir un éclairage adéquat du terrain de baseball;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Les Entreprises Électriques Mario Dallaire au montant de 21 700 $ plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation des nouveaux projecteurs;

ATTENDU QUE la soumission comprend notamment :

- la fourniture et l'installation de 10 projecteurs Supernova 300 DEL pour les champs avant;
- la fourniture et l'installation de 10 projecteurs Supernova 400 DEL pour les champs arrière;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER l'octroi du mandat à Les Entreprises Électriques Mario Dallaire pour le remplacement de l'éclairage du terrain de baseball et que la directrice générale, Geneviève Carrière, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du présent projet.

QUE les travaux comprennent la fourniture et l'installation de ces 20 projecteurs au DEL et que cette dépense soit payable à même le budget de fonctionnement pour le projet de Revitalisation du Parc Antoine-Labelle;

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-203
6.3_OCTROI DE CONTRAT POUR L'APPEL D'OFFRES 2026-006 – CONSTRUCTION D'UN ABRI PERMANENT POUR LA PATINOIRE MUNICIPALE AU PARC ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Franklin a procédé à un appel d'offres sur invitation 2026-006 pour la construction d'un abri permanent pour la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation a été transmis le 5 août 2026 et qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit Bonneville Construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Bonneville Construction Inc., datée du 13 août 2026, s'élève à 130 066,00 $ avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Bonneville Construction Inc., au montant de 130 066,00 $ avant taxes, pour la construction d'un abri permanent de 98 pi x 58 pi pour la patinoire municipale;

QUE cette dépense soit payable à même le budget de fonctionnement pour le projet de Revitalisation du Parc Antoine-Labelle;

QUE la directrice générale, Geneviève Carrière, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du présent projet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-204
6.4_ADOPTION DU RÈGLEMENT 272-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 272 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PRÉALABLES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS POUR UN PROJET INTÉGRÉ

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement de zonage 272 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de zonage 272 afin d'inclure des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre d'un projet intégré ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 272;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance**;**

ATTENDU QU'il y a eu parution et affichage d'un avis public le 14 juillet 2026 annonçant la tenue d'une consultation publique le 3 août 2026;

ATTENDU QU'il y a eu consultation publique le 3 août 2026 de 18h30 à 19h00 et qu'aucune demande de modification n'a été faite;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 août 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'inclure des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre d'un projet intégré.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-205
6.5_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 415-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 415 SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS EN CE QUI A TRAIT À LA CIRCULATION SUR LE RANG DU 7

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 415-1 ont été déposés à la séance régulière du 3 août 2026;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 415-1 modifiant le règlement 415 sur la circulation des camions et véhicules outils afin d'y ajouter des dispositions en ce qui a trait à la circulation sur le rang du 7 soit adopté tel que présenté et annexé à la présente séance pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-206
6.6_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 275-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 275 SUR LE LOTISSEMENT POUR FIN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Sophie Vincent que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé *« Règlement n° 275-5 modifiant le règlement 275 sur le lotissement pour fin de parcs et terrains de jeux ».*

RÉSOLUTION NO. 2026-09-207
6.7_ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 275-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 275 SUR LE LOTISSEMENT POUR FIN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 275-5 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de « *Règlement n° 275-5 modifiant règlement n° 275 sur le lotissement pour fin de parcs et terrains de jeux* ». Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-208
6.8_AMENDEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DE L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances régulières pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution n^{o}. 190-11-2025 lors de la séance du 10 novembre 2025, établissant le calendrier des séances régulières pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier la date de la séance régulière du 5 octobre 2026, prenant en considération que cette date sera dédiée aux élections provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite permettre à tous ces citoyens et citoyennes d'effectuer leur devoir et d'aller exercer leur droit de vote;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

QUE la séance régulière du conseil municipal du 5 octobre 2026 soit reporté au 6 octobre 2026;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi régissant la municipalité.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-209
6.9_OCTROYER LE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BANDES D'HOCKEY POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE AU PARC ANTOINE LABELLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et l'installation de bandes d'hockey pour la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT que les offres reçues ont été analysées et comparées en fonction notamment du prix, de la qualité des produits proposés, de leur robustesse et de leur durabilité;

ATTENDU QUE les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Gyslain Lampron	29 377,20 $
Agora Sport	31 570,00 $
Sport Direct	37 065,00 $

ATTENDU QUE la soumission de Gyslain Lampron constitue le plus bas prix reçu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que les caractéristiques et la qualité des équipements proposés par Agora Sport répondent davantage aux besoins de la Municipalité et offrent une meilleure durabilité pour l'utilisation prévue;

CONSIDÉRANT QUE la différence de prix entre Gyslain Lampron et Agora Sport est de 2 192.80 $ avant taxes. Toutefois, le conseil municipal juge que cette différence de prix est justifiée par la qualité et les caractéristiques supérieures de l'équipement proposé par Agora Sport;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation des bandes d'hockey de la patinoire municipale à Agora Sport, pour un montant de 31 570,00 $ avant taxes, conformément à sa soumission n^{o} 9150, datée du 1er septembre 2026;

QUE cette dépense soit payable à même le budget de fonctionnement pour le projet de Revitalisation du Parc Antoine-Labelle;

QUE la directrice générale, Geneviève Carrière, soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du présent projet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-210
6.10_REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DU PRACIM – RÉNOVATION DE LA MAISON MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la réalisation de travaux de rénovation de la Maison municipale pour un montant de 101 500$;

ATTENDU QUE la reddition de comptes doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la chargée de projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la Municipalité à transmettre la reddition de comptes finale à la suite de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis pour la reddition de comptes ont été préparés afin de permettre la fermeture du dossier du projet;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Geneviève Carrière, à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire en lien avec la reddition

de comptes finale relative à la subvention accordée dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

QUE la Municipalité de Franklin confirme avoir pris connaissance du Guide du PRACIM et s'engage à en respecter les modalités qui lui sont applicables;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-211
6.11_REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DU FRR – VOLET 4 – JARDIN BOTANIQUE LE ROCHER DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a obtenu une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, pour la réalisation du projet du Jardin botanique Le Rocher de Franklin, pour un montant de 50 000 $;

ATTENDU QUE la reddition de comptes du FRR – Volet 4, doit être transmise avant le 30 septembre 2026;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Geneviève Carrière, à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire en lien avec la reddition de comptes finale relative à l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

QUE la Municipalité de Franklin confirme avoir pris connaissance des modalités applicables au programme et s'engage à en respecter les exigences;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux et des activités visés par la reddition de comptes finale du projet Jardin botanique Le Rocher de Franklin;

Adoptée à l'unanimité

7_SÉCURITÉ PUBLIQUE

8_TRANSPORT ET VOIRIE

9_HYGIÈNE DU MILIEU

9.1_DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – JUILLET 2026

Le rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour les mois de juillet 2026 sont déposés au conseil, avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-212
9.2_OCTROI D'UN MANDAT À TECHNI-CONSULTANT INC. POUR LA RÉALISATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Franklin doit assurer le suivi de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et produire les bilans requis**;**

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant Inc. a transmis à la Municipalité une offre de services nº 01119, en date du 6 août 2026, pour la réalisation du bilan de la stratégie d'économie d'eau potable pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services comprend notamment la validation des données disponibles, la validation administrative, la production des bilans annuels et de l'outil des besoins en investissement (B.I.), ainsi que la production d'un rapport de recommandations et d'actions découlant du bilan;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires proposés sont de 3 995,00 $ pour l'année 2025, 4,250.00 $ pour l'année 2026 et 4,450.00 $ pour l'année 2027, pour un total de 12,695.00 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT que les honoraires proposés sont identifiés comme étant admissibles dans le cadre du TECQ 2024-2028;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Techni-Consultant Inc., au montant total de 12,695.00 $ avant taxes, pour la réalisation du bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable pour les années 2025, 2026 et 2027;

QUE cette dépense soit payable à même le fonds du TECQ 2024-2028;

QUE la directrice générale, Geneviève Carrière, soit autorisée à donner suite à la présente résolution et à signer tout document requis relativement à ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

10_URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NO. 2026-09-213
10.1_DEMANDE DE PIIA – 2528 ROUTE 209 (AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE)

ATTENDU QUE la propriétaire du 2528 route 209 a déposé une demande de permis de construction pour l'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à la règlementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE les revêtements seront les mêmes que ceux existants;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA 451-2026 et du règlement de zonage #272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain et l'architecture des bâtiments devront être traités selon la procédure PIIA;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-09-214
10.2_DEMANDE DE PIIA – 2103 ROUTE 209 (RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)

ATTENDU QUE le propriétaire du 2103 route 209 a déposé une demande de permis pour la rénovation du bâtiment industriel;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à la règlementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE le propriétaire propose un revêtement des murs de tôle de couleur blanc, fenestration blanche, portes et corniche de couleur vert forêt ou rouge pomme et ce au choix du propriétaire;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA 451-2026 et du règlement de zonage #272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain et l'architecture des bâtiments devront être traités selon la procédure PIIA;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite que les portes et les corniches soient de couleur vert forêt afin d'assurer une intégration harmonieuse du bâtiment dans son environnement;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la demande de PIIA relative aux travaux de rénovation extérieure du bâtiment situé au 2103, route 209, conformément aux plans et documents soumis;

QUE les corniches et les portes du bâtiment devront obligatoirement être de couleur vert forêt, le rouge pomme n'étant pas accepté;

QUE préalablement à l'émission du permis, le propriétaire devra soumettre à la Municipalité un rendu visuel du bâtiment présentant notamment les couleurs et les matériaux proposés, afin de permettre la validation de l'intégration visuelle du projet;

QUE l'émission du permis soit conditionnelle à la réception et à l'approbation du rendu visuel par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11_LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1_RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois d'août 2026 est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

12_DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13_CORRESPONDANCE

14_DIVERS

15_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 2026-09-215
16_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 8 septembre 2026 à 19h28.

Adoptée à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____	_____
M. Yves Métras	Mme Geneviève Carrière
Maire	Directrice générale, greffière-trésorière